

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1er mai 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 1er mai 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint ma réponse (voir annexe) à la lettre du Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation, datée du 28 avril 2003 (S/2003/508), et je vous serais obligé, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Mexique
(*Signé*) **Adolfo Aguilar Zinser**



Annexe à la lettre datée du 1er mai 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 30 avril 2003, adressée au Représentant permanent de l'Inde par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à votre lettre du 28 avril 2003 (S/2003/508) concernant la participation des pays qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité à la séance de récapitulation consacrée aux travaux du Conseil, qui s'est tenue le 30 avril 2003, et d'ordre de mon gouvernement, je souhaiterais revenir sur les questions ci-après, en ma qualité de Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Permettez-moi, tout d'abord, de réitérer le ferme engagement du Gouvernement mexicain en faveur de l'ouverture et de la transparence des méthodes de travail du Conseil et l'importance que nous attachons à des échanges plus fréquents et plus concrets entre les pays membres et les pays qui ne sont pas membres du Conseil. C'est ce que nous avons déjà fait valoir dans la lettre que nous avons adressée au Représentant permanent de la République de Corée, en sa qualité de Président du Groupe asiatique pour le mois d'avril, et nous avons oeuvré dans ce sens au sein de plusieurs organes, notamment le Conseil de sécurité, pour que ces échanges soient positifs et fructueux.

Dans cet esprit, et dans le but d'utiliser au mieux notre temps en tenant des réunions courtes mais utiles, tout en favorisant la représentation équitable des vues des participants de toutes les régions, nous avons choisi une formule déjà employée avec succès lors de précédentes séances publiques du Conseil, notamment les séances de récapitulation qui ont eu lieu en 2002.

Comme vous le signalez à juste titre dans votre lettre, lorsque nous avons proposé que les groupes régionaux choisissent deux pays intéressés de leur région pour participer à la séance, il ne s'agissait que d'une suggestion, laquelle ne peut être ni interprétée comme une « exigence », ni qualifiée de mesure « illogique » ou « arbitraire », car elle n'empêche aucun État Membre de participer à la réunion, conformément aux procédures et pratiques en vigueur du Conseil. Je crois comprendre que la formule proposée a bien fonctionné au sein du Groupe asiatique, puisqu'il n'y a jamais eu plus de deux délégations qui ont souhaité prendre la parole lors de la séance de récapitulation.

À ma connaissance, la délégation de l'Inde n'a jamais exprimé le souhait de participer à cette réunion. Dans le cas contraire, le Mexique aurait veillé à ce que l'Inde y participe, car elle est parfaitement en droit d'y prétendre.

En ce qui concerne des questions comme celles de la composition et des caractéristiques des différents groupes régionaux, il n'appartient pas au Président du Conseil de formuler des observations ou de prendre des décisions. Nous comprenons votre point de vue pour ce qui est de la représentation du Groupe asiatique et sur le fait que les questions de fond n'entrent pas dans le cadre de ses débats. Cela ne devrait pas poser de difficulté dans ce cas, étant donné que, comme vous l'avez judicieusement souligné dans votre lettre, les pays choisis par des groupes régionaux

ne sont pas censés représenter des positions régionales, précisément afin d'éviter toute incompatibilité avec les mandats des groupes.

Il est vrai que les séances de récapitulation consistent essentiellement à dresser un bilan mensuel des travaux du Conseil. À cet effet, il convient d'identifier un dénominateur commun et d'examiner la gamme la plus étendue de questions examinées par le Conseil au cours du mois sous un thème générique afin d'assurer la cohérence et la pertinence du débat. Le thème « Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les situations d'après conflit » concerne les travaux que le Conseil a consacré, pendant le mois d'avril, à la situation en Afghanistan, au Timor oriental, au Kosovo et en Sierra Leone, comme indiqué dans le document officiel sur la séance de récapitulation, qui a été distribué. Cette question prend tout son sens dans le contexte des débats en cours sur le rôle de l'ONU en Iraq.

Finalement, je voudrais souligner que la participation du Mexique au Conseil continuera d'être guidée par la ferme volonté d'aborder toutes les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité ainsi qu'au règlement pacifique des différends de façon ouverte et transparente.

J'espère sincèrement que les précisions ci-dessus ont répondu tant à vos préoccupations qu'à vos questions. La lettre que vous m'avez adressée le 28 avril 2003, en ma qualité de Président du Conseil, a été distribuée en tant que document du Conseil, comme vous le demandiez (voir S/2003/508).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Adolfo Aguilar Zinser**